

Montreuil le 6 mars 2014,

Cher Camarade,

Par le présent courrier, je souhaite attirer ton attention sur le dossier que la CSD SP 22 porte au TGI de Saint-Brieuc, le 10 juin 2014, contre Le Helloco Guy, Président de la Communauté de communes de Loudéac « La CIDERAL ».

Ce dossier a débuté en 2008 avec une prolongation de stage pour Natacha AUSSIBAL, recrutée en tant qu'adjoint administratif 2^{ème} classe à la CIDERAL. Cette prolongation a été demandée par le Président, contre l'avis des chefs de service, car Natacha n'a jamais caché son appartenance à la CGT du fait de son élection au CTP en 2008.

S'en est suivie une série de mesures disciplinaires :

- Changement de poste arbitraire ;
- Révocation pour distribution de tract ;
- Tribunal en référé ;
- Réintégration puis suspension immédiate ;
- Conseil de discipline : le Président demande la révocation ; l'avis du Conseil : pas de sanction ;
- Suspension (4 mois) ;
- Suppression de poste demandée par le Président, l'avis du CTP : placement en surnombre (1an) saisine du Tribunal Administratif ;
- Mise à disposition du CDG22 ;
- Intégration au Conseil Général 22 ;
- Tribunal administratif : délibéré : réintégration immédiate à la >CIDERAL sous astreinte et annulation de tous les arrêtés.

Le 13 décembre 2012, Natacha est, enfin, rétablie dans ses droits par le Tribunal Administratif qui condamne la CIDERAL à la réintégrer dans ses fonctions.

En parallèle, Natacha n'est pas restée sans rien faire et s'est astreinte à trouver un autre poste, chose faite auprès du CG 22, le 1^{er} septembre 2012.

Le Président, sollicité par la CSD, a accepté de transférer Natacha au CG afin de se régulariser vis-à-vis du jugement.

Cet acharnement syndical et judiciaire n'a pas suffi à calmer les ardeurs antisyndicales du Président, bien au contraire.

Il s'est évertué à appliquer sa politique anti CGT sur les élus du CTP jusqu'à provoquer la mise en congé maladie ordinaire reconnue au bout de 4 ans comme imputable au service du Secrétaire Général du syndicat CGT de la CIDERAL.

De plus, la stigmatisation est permanente pour tous les agents se revendiquant de la CGT, bafouant ainsi le respect du droit syndical le plus élémentaire.

C'est pourquoi, en accord avec l'avocat, Maître BARON, qui suit le dossier depuis le début, la CSD CGT SP 22 a décidé d'attaquer Monsieur Le Helloco, en son nom propre, pour acharnement et discrimination syndicale.

Le fait d'attaquer Monsieur Le Helloco, en son nom propre, n'est pas un hasard. En effet, depuis le commencement, il se cache derrière son mandat politique et le pseudo aval de son Conseil Communautaire qu'il dirige comme un despote et ceci avec les deniers publics.

Après ce bref historique, dont tu peux retrouver l'intégralité des documents auprès d'Hervé DELORME, responsable à la coordination des luttes de la Confédération, je te rappelle la date du jugement pour acharnement et discrimination syndicale, à savoir le 10 juin 2014 à 13h30 au Tribunal de Grande Instance de Saint-Brieuc.

Cette journée sera placée sous le signe de la lutte contre l'acharnement et la discrimination syndicale au niveau départemental, coordonnée avec la CSD et l'UD, et nous comptons sur le soutien de la Fédération des Services Publics et plus largement de la Confédération.

Reste à définir l'articulation d'une journée qui aura une réelle portée politique et syndicale et qui fasse en sorte que celle-ci soit la plus revendicative possible et envoie un signal fort à tous ces élus qui font passer les syndicalistes pour des voyous sur tout le territoire.

Cette journée départementale peut être une journée nationale si la Confédération lui donne l'importance et la communication nécessaire à sa mise en place.

Comme tu le dis, cher camarade : « Quand on s'en prend à un militant de la CGT, c'est toute la CGT qui est attaquée ». J'espère que la CGT sera derrière la CSD et l'UD 22 dans ce combat.

Je reste à ta disposition pour en discuter et t'apporter de plus amples renseignements.

Syndicalement ,

Pour la CSD CGT SP 22,
L'Animateur Principal,
Erwan TREZEGUET.

